



Camping de La Vieille Église ★★★

1 Route des Canadiens - 80410 CAYEUX-SUR-MER
Tel : 03.22.26.63.23 Mail : contact@camping-vieille-eglise.fr

TARIFS
2026

FORFAIT LONG SÉJOUR

Ouverture du 1er avril au 15 novembre



LES FORFAITS SONT NOMINATIFS.

Pour 2 personnes, branchement électrique 6 ampères (400 kWh inclus) + taxe de séjour	Pour 2 personnes, branchement électrique 6 ampères (400 kWh inclus) eau + tout à l'égout + taxe de séjour
2 825 €	2 870 €
Par personne supplémentaire : 285 €	Par personne supplémentaire : 285 €
Électricité 0 € 30 le kWh	

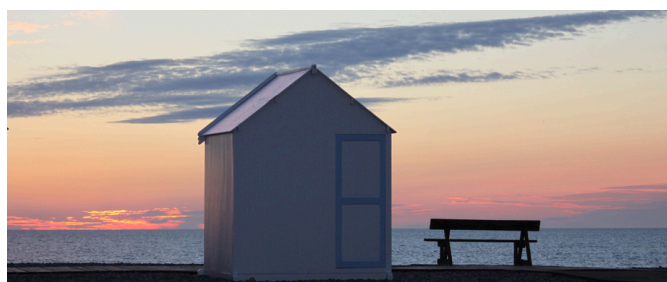
TARIF JOURNALIER PAR PERSONNE ET PAR NUIT	Hors-saison	01/07 au 31/08
Par personne supplémentaire	8 € 50	9 € 50
Enfant de moins de 7 ans	4 € 25	4 € 75
Véhicule supplémentaire (au parking)	3 € 50	
Chien vacciné et tatoué (Les chiens de 1ère catégorie sont interdits art.211.5 loi n°99 du 06/11/99) INTERDICTION DE LAISSER UN CHIEN SEUL SUR UN EMPLACEMENT	3 € 50	
Visiteur journée gratuit, véhicule au parking, accès piscine interdit		

RECHARGE VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE INTERDITE SOUS PEINE D'EXCLUSION

Tarifs établis le 01/12/2025, tous ces tarifs sont calculés avec une T.V.A. à 10 %. La direction se réserve le droit de répercuter un éventuel changement de la T.V.A. sur les sommes qui n'auraient pas été encaissées avant, ainsi que tout changement de tarif de l'électricité.

Pour les paiements, nous acceptons les chèques, les chèques vacances libellés à votre nom, les espèces (pas plus de mille euros par facture) et les cartes bancaires.

La direction et tout le personnel du Camping de la Vieille Église vous souhaitent un agréable séjour.



CAMPING VIEILLE EGLISE ★★★

Cher(e) Client(e),

Nous vous rappelons quelques points du règlement intérieur à savoir :

1. En 2026, **la taxe de séjour est fixée au tarif forfaitaire** applicable pour la durée de la location. Ce montant est inclus dans le loyer et ne fera pas l'objet de facturation supplémentaire.

2. Les véhicules doivent être garés sur les emplacements et non dans les allées. **Un seul véhicule est autorisé par emplacement.**

3. Les **forfaits sont nominatifs**. Les personnes supplémentaires sont les personnes qui dorment sur place et les invités sont des personnes qui viennent en journée. **Les personnes ne figurant pas dans le forfait doivent être enregistrés à la réception et s'acquitter des frais correspondants.** Les forfaits doivent être réglés avant la fin de l'échéance, nous ne tolérerons aucun retard de paiement. **Il est interdit de louer son mobil-home : la sous-location est interdite.**

4. **Les mobil-homes ou caravanes de plus de 25 ans, ainsi que ceux présentant un danger, devront être retirés du camping. Les mobil-homes âgés de plus de 25 ans ne pourront pas être vendus.** Le tarif pour la destruction d'un mobil-home est de 1000 euros, comprenant le démontage, le recyclage et la remise en état de l'emplacement.

En effet, le châssis, les roues, la flèche et la structure devront être en état (corrosion, circuit électrique...). En cas de danger, un mobil-home ou une caravane doivent être retirés de l'emplacement dans l'heure qui suit. Aucun nouveau client ne sera accepté s'il ne s'est pas présenté à la direction du camping et s'il n'a pas vérifié auprès du responsable si le compte du vendeur est soldé. Avant d'installer une caravane ou un mobil-home, vous devez obligatoirement présenter une quittance d'assurance.

5. En cas d'incendie ou de risque de submersion, des mesures seront mises en place pour faciliter l'évacuation : éclairage solaire dans les allées, activation d'une sirène, point de rassemblement au parking situé à l'entrée, interdiction de circulation dans les allées jugées trop étroites, ainsi qu'une interdiction de stationner des véhicules dans ces mêmes allées..

6. Les auvents rigides (en bois, plastique, etc.), qu'ils soient adossés ou non, sont interdits, ainsi que tout élément susceptible de compromettre la mobilité des mobil-homes ou des caravanes. Les terrasses, qu'elles soient couvertes ou non, seront autorisées (à condition qu'elles ne soient pas fabriquées de manière artisanale), sous réserve de ne pas être complètement fermées (une seule joue et une façade autorisées) et de ne pas être fermées en dessous avec des matériaux fixes. Les mobil-homes devront être installés à une hauteur maximale de 60 cm du sol. Les auvents en toile sont interdits sur les mobil-homes. Si vous installez une tonnelle ou un parasol, veillez à les retirer dès votre absence. Enfin, pour des raisons de sécurité, la flèche et les roues doivent toujours être visibles.

Pour tous travaux effectués sur l'emplacement (grillage, portillon, terrasse, plantations), il est impératif d'obtenir l'accord préalable de la direction, sous peine de devoir démonter les installations. Les clôtures en grillage sont autorisées, avec une hauteur maximale de 70 cm, et les barrières devront être de la même hauteur sans être scellées. Les abris de jardin sont tolérés, à condition qu'ils mesurent 2 mètres sur 2 mètres, soient en bois et aient un toit à deux pentes. Il est demandé de ne pas ajouter d'extensions aux abris de jardin, et l'installation d'une deuxième caravane est interdite. Les parcelles doivent rester engazonnées, sans ajout de cailloux, mais les dalles gravillonnées de 40 x 40 cm posées sur le sol sont autorisées, avec une surface maximale de 3 m x 3 m. Enfin, la surface occupée par les installations (mobil-home, caravane, abri de jardin) ne doit pas dépasser 30 % de la superficie totale de la parcelle.

7. Il est interdit de stocker plus de deux bouteilles de gaz. Pensez à vérifier régulièrement vos tuyaux à gaz (date de validité) ainsi que vos chauffe-eaux, en particulier si vous recevez de la famille. Lors de votre absence, vous devez impérativement couper l'eau, le gaz et l'électricité, car en cas de problème, les assurances ne couvrent pas toujours les dégâts. Nous vous rappelons qu'il est essentiel de nous signaler toute fuite d'eau, que ce soit dans votre installation, un bloc sanitaire ou ailleurs dans le camping. **Le lavage des véhicules est strictement interdit.** En cas de panne électrique dans votre installation, veuillez faire appel à un électricien, car nous ne pouvons intervenir chez vous. Enfin, veillez à ne pas laisser le chauffage en service lorsque vous partez. Chaque économie compte, à la fois pour préserver la planète et pour nous aider à maintenir des prix accessibles.

8. Nous vous rappelons que des containers pour les ordures ménagères, le verre, le papier, le plastique et le carton sont à votre disposition. Merci de bien vouloir trier vos déchets. De plus, un espace de stockage pour l'herbe est disponible à l'entrée du camping, sur le parking en herbe.

9. Nous vous demandons de respecter les plantations et de les faire respecter par les enfants. Vous ne devez pas tailler les haies, ni couper les arbres. Veuillez ne pas planter de fleurs sous les haies, car nos ouvriers ne sont pas responsables de vos plantations lorsqu'ils entretiennent celles-ci.

10. Pour le bien-être et la sécurité de tous, nous vous rappelons que les **chiens doivent impérativement être tenus en laisse dans l'ensemble du camping**, y compris dans les allées, à proximité des emplacements et dans les espaces communs. Nous vous remercions de veiller à ramasser les déjections de votre animal.

Le camping est fermé du 15 novembre au 1er avril, pas de circulation pendant cette période.

Couverture WIFI payante sur tous les emplacements par l'opérateur WIFIRST, 1 heure gratuite au bar ou sur la terrasse.

Nous sommes désolés de vous imposer toutes ces contraintes, mais les normes sont strictes, surtout en matière de sécurité. Afin d'éviter que des dégradations se produisent lors d'une météo non favorable, nous vous remercions à l'avance de limiter vos déplacements dans l'enceinte du camping, faute de quoi, l'accès aux véhicules sera interdit.

La piscine sera ouverte du 1er mai au 30 septembre, nous vous remercions de respecter le règlement intérieur, en particulier, **seul le port du maillot de bain sera accepté** dans l'enceinte de celle-ci et **douche obligatoire à l'entrée.**

La direction et tout le personnel du Camping de la Vieille Église vous souhaitent un agréable séjour.

Le gérant, BOCQUET Gaëtan